

Image not found or type unknown



Droit du consommateur et abus de faiblesse

Par **mat71450**, le **28/04/2010** à **13:18**

Bonjour, ma mère a effectué des travaux chez elle en passant par un vendeur qui est venu à son domicile. Celui-ci lui a vendu 24800 euros de travaux, ma mère a réglé mais je trouve le prix abusif pour les travaux. Puis-je bloquer les chèques avant encaissement dans l'attente d'une procédure pénale pour abus de faiblesse ? Ma mère ayant 90 ans. Enfin ai-je une chance de gagner ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part.

MERCI